

COMMUNE
de
DIEFFENBACH-AU-VAL

67220



☎ 03 88 85 62 90

Fax 03 88 57 61 66

email : mairie@dieffenbach-au-val.fr

DELIBERATION

DU 2 FEVRIER 2011

Sous la présidence de M. le Maire Bernard SCHMITT
(convocation du 28 janvier 2011)

Membres présents : MM. et Mmes FONCK Bernadette - GERARD Patrick - HULNE Véronique - LEIBEL Isabelle - LUX Viviane - MARTIN Roger - NAAS Martine - ORIGAS Jean-Louis - REBOUL André - SCHMITT Bertrand - STRAEHLI Alfred - WENDLING Charles

Membre(s) absent(s) excusé(s) : GEIGER Serge

Membre(s) absent(s) non excusé(s) :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du 1^{er} décembre 2010
2. Autorisation d'ester en justice
3. ONF : programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux 2011
4. Recouvrement des charges des logements communaux
5. Vote de crédits avant le vote du budget primitif 2011
6. Achat d'une parcelle forestière
7. Composition du bureau de vote pour les élections cantonales
8. Divers

1. APPROBATION DE LA SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2010

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'affaire de la yourte qui est installée depuis le 31 octobre 2010 sur un terrain situé en zone INA.

La Commune ayant reçu un courrier de l'avocat des utilisateurs de la yourte, le service juridique de Groupama, assureur de la Commune, a été informé et prendra en charge les frais et honoraires de l'avocat choisi pour défendre les intérêts de la Commune, le cas échéant.

Le Conseil Municipal, désigne le cabinet d'avocats Soler Couteaux 14 quai Mullenheim à Strasbourg pour représenter la Commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice et défendre les intérêts de la Commune.

3. ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX 2011

Le Conseil Municipal

- approuve les programmes de travaux d'exploitation (état prévisionnel des coupes) et travaux patrimoniaux présentés par l'Office National des Forêts concernant la forêt communale de Dieffenbach-au-Val pour l'exercice 2011 ;
- approuve l'état prévisionnel des coupes à façonner pour un montant prévisionnel :
 - de recettes brutes s'élevant à 20 270 € HT pour un volume total de 438 m³ (parcelle 3i),
 - de dépenses d'abattage et de façonnage pour un montant de 10 800 € HT,
 - des travaux de débardage de 3 920 € HTce qui dégagerait une recette nette de 5 500 € HT
- délègue le Maire pour signer les documents relatifs à ces travaux et pour approuver par voie de conventions ou de devis leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal ;
- vote les crédits correspondants à ces programmes :
 - 14 720 € HT (15 529.60 € TTC) pour les travaux d'exploitation
 - 1 470 € HT (1 534.68 € TTC) pour les travaux patrimoniaux

4. RECOUVREMENT DES CHARGES DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal arrête le montant des charges à recouvrer auprès des locataires du Presbytère et de la résidence Frankenburg (ou à rembourser le cas échéant) pour la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010. Ces charges comprennent le gaz, le fioul domestique, l'eau et l'assainissement, les ordures ménagères et l'électricité des parties communes.

Suivant les différents relevés effectués le 31 décembre 2010, le détail des charges s'établit comme suit :

PRESBYTERE (9 Rue du Frankenburg)

1) Logement du rez-de-chaussée : M. ZISER Michel du 01/01/2010 au 31/12/2010

- Gaz : 1 016.76 €
- Eau & Assainissement : 163.71 €
- Ordures ménagères : 127.00 €
- Electricité des communs 106.26 €
- **Total** : **1 413.73 €**
- Avance sur charges (12 x 80 €) : 960.00 €
- **Reste à payer** : **453.73 €**

2) Logement du 1^{er} étage : vacant

3) Logement des combles : M. FONCK Laurent du 01/01/2010 au 30/04/2010

- Gaz : 419.58 €
- Eau & Assainissement : 91.37 €
- Ordures ménagères : 42.00 €
- Electricité des communs 35.42 €
- **Total** : **588.37 €**
- Avance sur charges (4 x 100 €) : 400.00 €
- **Reste à payer** : **188.37 €**

4) Logement des combles : M. CALLIGARO Thomas du 01/08/2010 au 31/12/2010

- Gaz : 521.70 €
- Eau & Assainissement : 106.41 €
- Ordures ménagères : 53.00 €
- Electricité des communs : 44.28 €
- **Total :** **725.39 €**
- Avance sur charges (5 x 100 €) : 500.00 €
- **Reste à payer :** **225.39 €**

5) Salle de réunion : Conseil de Fabrique de l'Eglise du 01/01/2010 au 31/12/2010

- Gaz : 230.88 €
- **Total :** **230.88 €**
- Avance sur charges : 0.00 €
- **Reste à payer :** **230.88 €**

RESIDENCE FRANKENBOURG (10 Rue du Frankenburg)

6) Résidence Frankenburg : M. SIFFERLIN Hubert : du 01/01/2010 au 31/12/2010

- Fioul : 912.00 €
- Eau & Assainissement : 175.71 €
- Ordures ménagères : 167.00 €
- **Total :** **1254.71 €**
- Avance sur charges (12 x 60 €) : 720.00 €
- **Reste à payer :** **534.71 €**

5. VOTE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Municipal vote les crédits suivants au programme d'investissement pour permettre le paiement des factures avant le vote du budget primitif 2011 :

Opération	Compte	Libellé	Montant
111 PLU	202	TOPOS révision du POS en PLU	2 752.00 €
111 PLU	202	TOPOS révision du POS en PLU	1 834.66 €

6. ACHAT D'UNE PARCELLE FORESTIERE

M. Patrick GERARD, Adjoint au Maire en charge de la Forêt, expose au Conseil Municipal que la parcelle de terrain de 26,43 ares cadastrée n°34 section 2 à Dieffenbach-au-Val, jouxtant des terrains communaux, est à vendre.

Le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition de ce terrain au prix de 1 321.50 € (50 € l'are) et 723.50 € de frais de notaire,
- charge Maître Olivier FRITSCH, notaire à Mulhouse, de l'établissement des actes,
- autorise le Maire à signer les actes et toutes pièces concernant ce dossier,
- inscrit les crédits nécessaires au budget 2011.

7. COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS CANTONALES

La composition du bureau de vote des élections cantonales qui auront lieu à la Salle des Fêtes de Dieffenbach-au-Val les 20 mars et 27 mars, le cas échéant, est constituée.

8. DIVERS

- M. André REBOUL, Adjoint au Maire en charge des Finances, expose un aperçu des projets d'investissements 2011.
- M. Patrick GERARD informe le Conseil Municipal de la nécessité d'assurer les membres de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers lors des vérifications des poteaux d'incendie de la Commune.
- M. Patrick GERARD, Adjoint au Maire en charge de l'Environnement, explique que le sentier découverte en zone humide fera partie des sentiers du patrimoine avec la mise à disposition d'un fascicule explicatif pour le public. Le départ de ce sentier se fera devant la Salle des Fêtes et il passera par les fontaines et la boulangerie du village. M. Patrick GERARD précise aussi que le CPIE (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement) de Mutterholtz fait du bon travail pour mettre en valeur ce sentier.

Suivent les signatures des conseillers municipaux présents.

Pour copie conforme, Dieffenbach-au-Val, le 2 février 2011



Bernard Schmitt
Maire

Certifiée exécutoire, Dieffenbach-au-Val, le 2 février 2011



Bernard Schmitt
Maire

SOUS-PRÉFECTURE

- 8 FEV. 2011

SÉLESTAT-ERSTEIN